

## Concertation des parties prenantes sur le futur cahier des charges de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussure (TLC) **Contribution de Zero Waste France**

### CONTACT

Moïra TOURNEUR  
Responsable du plaidoyer

### *Propos liminaire*

Association citoyenne de protection de l'environnement investie dans le domaine de la prévention des déchets et militant notamment pour le réemploi et la lutte contre le gaspillage, Zero Waste France a fait part de ses attentes quant à la révision du cahier des charges de la filière REP Textile d'habillement, Linge de maison et chaussure (TLC) dès le mois d'avril 2021. Par une note technique élaborée avec les associations les Amis de la Terre France et France Nature Environnement ainsi que Loom, elle a rappelé le poids environnemental de la filière textile et a appelé à des mesures ambitieuses pour produire moins mais mieux, augmenter le réemploi et renforcer l'accessibilité des alternatives de consommation durable (note en PJ).

À la suite de la conférence du 18 février dernier, l'association souhaite insister sur les points développés ci-après dans la perspective de la révision à venir du cahier des charges de la filière REP TLC.

## Considérations générales

Responsable de 4 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, l'industrie textile doit repenser son impact environnemental. En ce qui concerne les déchets qu'elle produit, elle doit désormais s'inscrire dans un modèle davantage préventif et non plus seulement de gestion. En ce sens, la filière de responsabilité élargie des producteurs des TLC doit répondre à un impératif de réduction de la production de textiles, qu'elle peut induire via les éco-modulations pour préférer la qualité à la quantité. Il s'agit de produire des textiles plus durables, réparables et réutilisables.

Zero Waste France tient également à insister de nouveau sur la notion justice sociale : les chèques sociaux tels qu'évoquées dans la note d'avril dernier, attribués aux ménages les moins aisés, permettraient de compenser la perte du pouvoir d'achats résultant de l'augmentation des éco-modulations en leur allouant une somme utile à des achats de textiles (neufs de qualité et de seconde main) et pour leurs réparations.

L'association réaffirme globalement les propositions formulées dans la note technique susmentionnée ; elle soutient par ailleurs le contenu de la contribution effectuée par la coalition d'acteurs du textile « En mode Climat ».

## Augmenter les financements du fonds dédié à la réparation

Selon les observations de l'ADEME, le montant de la réparation est l'un des plus gros freins pour les consommateurs et consommatrices pour faire réparer leurs produits. Plus précisément, un coût de réparation supérieur à un seuil « psychologique » de 33 % du prix du produit neuf décourage les particuliers vis-à-vis de la réparation. Un fonds de réparation ambitieux, avec un montant suffisamment élevé pour prendre en charge un grand nombre de réparations à un taux suffisamment incitatif, est un levier indispensable pour soutenir le recours à la réparation.

Dans cette perspective, Zero Waste France préconise un montant supérieur à 10 % des coûts estimés de la réparation des produits textiles pour la mise en place du fonds de la filière. D'après l'étude de l'Ademe, un fonds à 10 % tel qu'envisagé actuellement ne permettrait de passer le seuil psychologique que pour deux catégories de produits, les chapeaux et les accessoires. Ces mêmes accessoires ne représentent qu'1,1 % des mises en marché annuelles de textile. Un fonds de réparation à 10 % ne permettrait donc qu'une incitation anecdotique à la réparation des textiles ; de même, un fonds à 20 %, s'il augmenterait le recours à la réparation pour la plupart des vêtements, ne permettrait vraisemblablement pas une prise en charge suffisante pour les vêtements pour adultes. Pour répondre aux enjeux d'accès à la réparation pour toutes et tous, le montant du fonds devrait être substantiellement rehaussé. Lors de la réunion en Commission inter-filières REP du 23 septembre dernier, les services de l'État avaient précisé qu'une baisse du montant minimal des fonds de réparation n'empêchait pas les différentes filières de revoir ce montant à la hausse : cela apparaît comme une nécessité pour la filière textile pour développer concrètement la réparation de ses produits.

## Assurer le financement des fonds alloués au réemploi et à la réutilisation

Si la filière textile est l'une de celles où le réemploi et la réutilisation sont le plus mis en œuvre, ces exutoires ont besoin de soutiens supplémentaires. Le taux de réutilisation des textiles est en baisse constante depuis plusieurs années en France (56,6 % en 2020 contre 64 % en 2014). L'intérêt environnemental et social de la réutilisation ne fait pourtant plus débat. Là où le recyclage d'un textile entraîne une légère économie d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à la fabrication d'un produit neuf, sa réutilisation permet une réduction plus significative de l'impact climatique du produit : d'après l'Ademe, l'achat d'un jean de seconde main évite entre 80 et 100 % des impacts climatiques mais aussi de l'épuisement des ressources naturelles occasionnés par l'achat d'un jean neuf. Le système de réutilisation en France s'appuie majoritairement sur des structures sociales comme Emmaüs, menacée par les baisses de réutilisation. Dans cette perspective, cette filière doit être d'autant plus soutenue.

Le montant minimal alloué au fonds dédié pour le financement du réemploi et de la réutilisation est de 5 % du montant des contributions reçues par l'éco-organisme. Un tel montant correspond à une somme de 1,28 milliards d'euros versés aux différentes structures d'écrémage, et devrait permettre une augmentation totale des quantités réemployées-réutilisées d'environ 1,4 kt, soit 1,2 % de quantités supplémentaires. Zero Waste France encourage fortement les dispositions prévues à ce stade en faveur du réemploi et de la réutilisation des textiles qui seront prises en ce sens.

## Une mise en œuvre plus incitative des éco-modulations

Si Zero Waste France reconnaît le travail en cours sur la révision des éco-modulations pour permettre l'ajout de nouveaux critères, elle déplore un système qui reste malheureusement trop peu incitatif pour les metteurs en marché en l'état. Les montants ne sont pas suffisamment élevés pour orienter réellement les pratiques des producteurs. D'autre part, le principe de modulation reste peu appliqué, avec seulement 2 % des mises sur le marché de TLC éco-modulées en 2020.

Actuellement, les éco-modulations sont trop faibles pour être réellement incitatives ou dissuasives. De manière à ce qu'elles permettent d'atteindre les objectifs fixés à la filière, il est nécessaire de les augmenter significativement, avec des primes et pénalités qui pourraient atteindre jusqu'à 20 % du prix du vêtement. L'augmentation des pénalités peut être progressive afin de laisser le temps aux acteurs de s'adapter.

L'actuelle proposition de l'ADEME de fixer à 30 centimes l'éco-modulation malussée semble bien trop faible pour provoquer une réelle incitation pour les metteurs en marché mais aussi pour les consommateurs. Zero Waste France maintient la proposition évoquée en avril dernier de fixer l'éco-contribution malussée à 1 € en 2023, avec une augmentation progressive jusqu'à 5 € en 2027, si les objectifs fixés à la filière pour 2027 ne sont pas atteints. L'objectif est de concilier l'impératif de réduction de l'impact climatique de la filière textile et la stimulation de la création d'emplois via la relocalisation de la production (critères mix énergétique et qualité de l'éco-modulation) avec la nécessité de limiter l'inflation trop prononcée du prix des vêtements pour ne pas produire des impacts sociaux trop négatifs.

## Orienter correctement les investissements sur le recyclage

Le futur cahier des charges de la filière REP TLC va déterminer des objectifs de recyclabilité, d'incorporation de matières recyclées et de recyclage. Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, le recyclage doit être le mode de gestion privilégié des déchets textiles, une fois les exutoires du réemploi et de la réutilisation épuisés. En revanche, il convient de rester vigilant quant à son déploiement et aux investissements qui lui sont alloués. Sur tous les textiles considérés comme recyclés aujourd'hui, moins de 1 % le sont en nouveaux vêtements ; le reste est davantage décyclé en chiffons ou isolants. La question du recyclage pose celle de l'éco-conception : un vêtement mieux conçu, c'est un vêtement qui sera d'abord durable, réparable puis réutilisable, et en fin de vie recyclable en nouveau vêtement. Les financements prévus pour le développement du recyclage doivent donc privilégier le recyclage de fibres textiles en nouvelles fibres plutôt qu'en isolant ou chiffon. Par ailleurs, ils ne doivent pas se faire au détriment de l'éco-conception, de la réparation et de la réutilisation.

Dans cette perspective, l'association émet des réserves quant au surinvestissement dans des procédés de recyclage expérimentaux, tels que le recyclage chimique, les impacts environnementaux comme les résultats restant hypothétiques en l'état actuel des avancées techniques et technologiques.